

TL.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 96-400 DU 14 SEPTEMBRE 1996

portant nomination au Cabinet du
Premier Ministre.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N°96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

Sur Proposition du Premier Ministre, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et des Relations avec les Institutions ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 28 Août 1996 ;

D E C R E T :

Article 1er..- Les nominations ci-après sont prononcées au Cabinet du Premier Ministre.

- Directeur Adjoint de Cabinet : Monsieur Bernard DOSSOU
- Conseiller Technique : Monsieur Maroufou ADJANAN.

.../...

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 14 SEPTEMBRE 1996

par le Président de la République

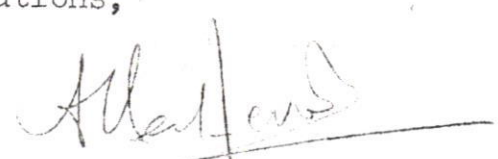
Chef de l'Etat,

Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

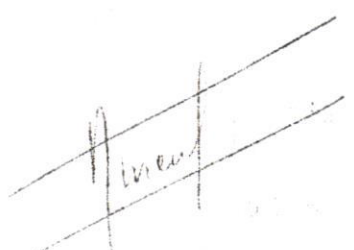
Le Premier Ministre, Chargé de la
Coordination de l'Action Gouverne-
mentale et des Relations avec les
Institutions,



Albert TEVEDJRE.-

Ministre intérimaire

Le Ministre des Finances



Moïse MENSAH.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAA 2 PM 4 MF 4 Autres
Ministères 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3
GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 Intéressés 2
JO 1.-